



Délibération n°2006-001/CB, portant adoption du Compte Administratif Exercice 2005 de la Commune de BOBO-DIOULASSO.

Conseillers en exercice : 154
Conseillers présents : 148
Conseillers absents : 06

L'an de deux mil six et le mardi huit août à partir de neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la ville de Bobo-Dioulasso, convoqué conformément aux dispositions de l'article 236 de la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de fêtes de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Salia SANOU, Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso.

Après les formalités d'usage, Monsieur le Maire a fait une brève présentation du Compte Administratif.

Le Contrôleur Financier, le Directeur Régional des Impôts et le Directeur des Affaires Financières de la Mairie de la Commune sont intervenus tour à tour pour apporter plus d'éclairage aux questions posées par les conseillers.

Le bilan du Compte Administratif Exercice 2005 fait ressortir un résultat excédentaire de : **TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ (37.165.005) FRANCS CFA.**

A l'issue des débats, le projet de Compte Administratif 2005 a été soumis au vote. Les résultats du vote se présentent comme suit :

- **Contre** : **00**
- **Abstention** : **01**
- **Pour** : **147**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n°2006-002/PRES du 5 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant
- Vu** la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- Vu** le Décret n°78-056/PRES/MIS/MF du 21 février 1978, déterminant le Régime Financier Comptable des Communes ;

- Vu** l' Instruction Ministérielle n°66/MEF/MAT/SG du 05 décembre 1994, portant Instruction Comptable aux Communes du Burkina Faso ;
- Vu** le Procès-verbal d'élection des Maires et Adjoints au Maire de la
- Vu** le Procès-verbal de passation de service entre le Maire Entrant et le Maire Sortant de la Commune de Bobo-Dioulasso du 14 juin 2006;

DELIBERE

Article 1^{er}: Le Compte Administratif Exercice 2005 de la Commune de Bobo-Dioulasso est adopté en excédent global à la somme de : **TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQUANTE (37.165.050) FRANCS CFA.**

Article 2 : La présente délibération entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Les Secrétaires de séance,

Paulin Z.KONKOBO

N.Félix NACANABO

Le Président de séance,

Salia SANOU